

Gilles AICARDI

Cuges le 27 Novembre 2017

Maire honoraire de Cuges-Les-Pins

230 chemin de la Roque

13780 Cuges-Les-Pins.

Monsieur le Président de la CRC PACA

LRAR V/réf : BM/RR N° 2243.

Objet : Réponse aux observations définitives reçues le 30/10.

Monsieur le Président,

Me conformant à votre courrier d'accompagnement de la notification des observations définitives relatives au contrôle de la commune de Cuges, pour la partie qui me concerne, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance, les éléments de réponse suivants :

-J'ai constaté avec satisfaction qu'un certain nombre d'éléments contenus dans mon mémoire en réponse aux observations provisoires, ont été pris en compte dans le rapport définitif.

- Pour l'établissement de ce mémoire en réponse, j'ai été confronté à des conditions difficiles, dont vous avez eu connaissance, notamment pour ce qui concerne la remise des documents nécessaires. Je me suis efforcé de rédiger ce

Mémoire de la façon la plus complète possible, et, il m'est difficile aujourd'hui de produire des éléments complémentaires.

-Toutefois, je veux répondre à une nouvelle observation, contenue que partiellement dans le rapport provisoire. Il s'agit d'observations relatives au foncier utilisé pour l'implantation du site scolaire JC Molina et de la cuisine centrale, et du choix d'une construction semi-industrielle pour le site scolaire. Pour ce qui concerne le foncier, le service préfectoral chargé des restaurants scolaires, ainsi que les maîtres d'œuvre, nous ont convaincu de renoncer au projet initial d'agrandissement de la cuisine de l'école maternelle, pour des raisons de normes, mais aussi pour préserver le foncier pour la construction de classes nouvelles au sein de l'école maternelle, construction nécessaire et que nous avons effectuée, pour répondre aux besoins engendrés par l'augmentation de la population de la commune. Or, contrairement à l'observation faite dans le rapport provisoire, l'implantation de la cuisine centrale ne gêne en rien l'agrandissement du site JC Molina. En effet, nous avons prévu, et l'équipe actuelle aussi, d'implanter l'agrandissement sur le foncier communal situé à l'Ouest du site actuel. Pour ce qui nous concerne, j'avais engagé des discussions avec le syndic du lotissement ST Dominique, et le gérant de la SCI, propriétaire, l'achat, à bas coût, du solde non constructible du foncier du lotissement, afin de créer une nouvelle voie d'accès au site scolaire, et d'utiliser le parking

public, qui sert très peu dans la journée, pour mieux gérer la circulation et le stationnement aux heures d'entrées et de sorties scolaires. Mon successeur n'a pas donné suite à cette acquisition est s'est vu contraint d'accorder un permis de construire sur ce solde foncier, devenu constructible après l'adoption de la loi ALUR.

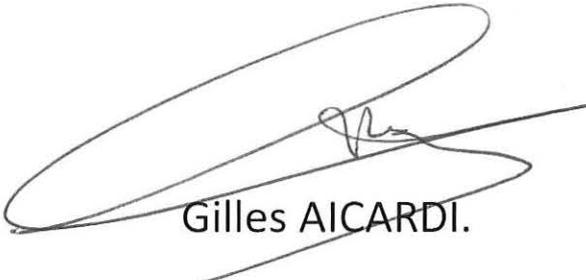
Cependant, l'agrandissement reste possible, en construction R+1. Il suffira de couvrir ou de déplacer le bassin de rétention du site. Dans le PLU, nous avons prévu, à moins de 100 mètres, un foncier agricole classé pour accueillir de la rétention d'eaux pluviales.

Les magistrats contrôleurs indiquent, en page 3 de la synthèse du rapport définitif : « *Le choix d'une construction semi-industrielle et celui de déplacer la cuisine centrale, compliquent désormais le regroupement de l'ancienne école sur le site de la nouvelle.* ». L'observation sur la nature de la construction n'était pas contenue dans le rapport provisoire. Or, cette observation est contredite par les constructeurs, car il est techniquement possible de construire en R+1, en semi-industriel. C'est justement le choix que vient d'acter la commune de Ceyreste, pour la construction de sa nouvelle école. Notre choix d'opter pour le semi-industriel n'a été guidé que par notre volonté d'optimisation financière, volonté absolument prioritaire, compte tenu de la pauvreté structurelle de notre commune. Le choix de Ceyreste engendre un coût de 2,5 millions d'Euros, alors que, pour une école identique en surfaces bâties, le projet pharaonique de

l'équipe municipale actuelle de Cuges, dépasse, au total, les 5 millions d'Euros, totalement irréalisable compte tenu des capacités financières de la commune.

-Pour terminer cette lettre en réponse aux observations définitives, je tiens à rappeler que nous nous sommes toujours efforcés de respecter les procédures, y compris pour ce qui concerne la commande publique, mis à part les contrats informatiques signés par le premier adjoint. Je ne m'explique pas la disparition de certains documents, en rappelant que la commande publique n'était pas contenue dans le bordereau de recollement des archives que mon successeur m'a fait signer. Enfin, j'assume pleinement notre obsession de l'optimisation financière, rendue indispensable par la faiblesse structurelle des capacités financières de notre village.

Veillez agréer, monsieur le Président, mes plus respectueuses salutations.



Gilles AICARDI.